



ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

DEMANDE D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION EN MATERNELLE

Ce dossier est à remplir en vue de l'inscription ou de la réinscription d'un enfant au lycée Jean Renoir.

Afin de faciliter votre saisie, nous vous invitons à remplir ce formulaire modifiable et enregistrable avant édition directement sur votre ordinateur.

Ce formulaire tient lieu de contrat et prendra effet dès l'acceptation de votre demande d'inscription par le Lycée Jean Renoir.

Toute modification ultérieure éventuelle fera obligatoirement l'objet d'un avenant signé.

RETOUR DU DOSSIER

Le dossier complété, signé et accompagné des pièces demandées est à adresser prioritairement par courriel à

contact@lycee-jean-renoir.de ou en cas d'impossibilité par voie postale **avant le 5 juillet 2020** à l'adresse suivante :

Lycée Jean Renoir
Inscriptions
Berlepschstrasse 3
81373 MÜNCHEN

Les demandes de renseignements complémentaires se font également par courrier électronique à l'adresse : contact@lycee-jean-renoir.de

CALENDRIER SCOLAIRE PREVISIONNEL ET SERVICE D'ACCUEIL

Le calendrier de l'année scolaire de référence est téléchargeable sur le site du lycée à <https://www.lycee-jean-renoir.de/au-quotidien-contact/vacances-scolaires/>.

La rentrée scolaire pour les élèves de aura lieu à partir du mardi 1^{er} septembre 2020. Un courrier expliquant toutes les modalités de la rentrée scolaire vous sera adressé avant cette date. Une rentrée échelonnée sur 3 jours est notamment prévue pour les Petites Sections.

Un service d'accueil des élèves est assuré pendant les petites vacances (sauf jours fériés) de la Toussaint, vacances de février, Pâques et vacances de printemps. L'inscription préalable à ce service est requise dès début octobre. Ce service est destiné plus particulièrement aux enfants dont les deux parents travaillent. Il n'est pas proposé pendant les grandes vacances. Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter : primaire@lycee-jean-renoir.de.

La fin des enseignements pour la maternelle et l'élémentaire est prévue le mardi 13 juillet 2021 (fin de journée).

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

Informations d'inscription

Nom de l'enfant :				
Prénom de l'enfant :				
Sexe :	Fille :	<input type="checkbox"/>	Garçon :	<input type="checkbox"/>
Date de naissance :				
Classe demandée :	Petite section Année naissance : 2017	Moyenne section Année naissance : 2016	Grande section Année naissance : 2015	
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Photo d'identité récente à coller

En cas de rentrée différée, merci de préciser la date : _____

ENFANT

a. Renseignements complémentaires

Lieu de naissance :			
Pays de naissance :			
Nationalité 1 :			
Nationalité 2 :			
Adresse de l'enfant :			
Code postal :			
Ville :			
Nom de l'établissement d'origine :			
Adresse de l'établissement d'origine :			
Classe en 2019/2020 :			
Nombre de frères et sœurs :	Inscrits dans l'établissement	Dont l'inscription est demandée	Non scolarisés ou scolarisés dans un autre établissement

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

b. Langues parlées

			Autre (à renseigner)	Autre (à renseigner)
Niveau en langues	Français	Allemand		
Langue dominante	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

REGIME ALIMENTAIRE (EN CAS D'INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION)

Sans restriction :	Oui	<input type="checkbox"/>
Menu sans viande de porc:	Oui	<input type="checkbox"/>
Menu végétarien	Oui	<input type="checkbox"/>

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

RESPONSABLE LEGAL 1

Le responsable légal 1 de l'enfant est par défaut enregistré en tant que payeur, les factures seront émises à son nom¹.

Nom du responsable légal 1 :				
Prénom du responsable légal 1 :				
Lien de parenté avec l'enfant :				
Situation familiale ² :				
Nationalité 1 :				
Nationalité 2 :				
Adresse :				
Code postal :				
Ville :				
Pays :				
Téléphone fixe :				
Téléphone mobile :				
Adresse courriel :				
Profession :				
Employeur :				
Adresse de l'employeur :				
Ancien élève de l'établissement :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Ancien élève du système français ou de l'AEFE :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Frais de scolarité pris en charge par l'employeur :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Langue(s) parlée(s) :				
Autorise la communication des coordonnées suivantes aux associations de parents d'élève : Nom et courriel du responsable ; classe de l'enfant	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Accepte l'envoi des factures par courriel :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

¹ En cas de règlement par un tiers (employeur ou autre), les factures restent libellées au nom du responsable légal 1, solidairement responsable, avec le responsable 2, du règlement des factures de scolarité et des éventuels services annexes.

² Marié, divorcé, PACSE, célibataire, veuf...

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

RESPONSABLE LEGAL 2

Nom du responsable légal 2 :				
Prénom du responsable légal 2 :				
Lien de parenté avec l'enfant :				
Situation familiale ³ :				
Nationalité 1 :				
Nationalité 2 :				
Adresse :				
Code postal :				
Ville :				
Pays :				
Téléphone fixe :				
Téléphone mobile :				
Adresse courriel :				
Profession :				
Employeur :				
Adresse de l'employeur :				
Ancien élève de l'établissement :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Ancien élève du système français ou de l'AEFE :	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Langue(s) parlée(s) :				
Autorise la communication des coordonnées suivantes aux associations de parents d'élève : Nom et courriel du responsable ; classe de l'enfant	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

³ Marié, divorcé, PACSE, célibataire, veuf...

FRAIS DE SCOLARITE

a. Tarifs annuels année scolaire 2020/2021

Les frais de scolarité en maternelle se calculent en fonction de la moyenne des catégories d'horaires choisie pour la semaine.

Afin de permettre la plus grande flexibilité, différents horaires peuvent être choisis pour chaque jour de la semaine, au-delà du minimum de 4 heures. Entre 8:30 et 12:30 aucun enfant ne peut être déposé ou récupéré sauf motif exceptionnel. Une flexibilité horaire de 30 minutes avant et après devant être accordée pour déposer et récupérer son enfant, la catégorie horaire minimal est de > 4-5 heures.

Les parents peuvent déposer leurs enfants dès 8 :00 (marge jusqu'à 8 :30) et récupérer leurs enfants à partir de la demi-heure précédant l'horaire maximal de la catégorie horaire choisie (ex : récupération dès 12 :30 pour une demande jusqu'à 13 :00/catégorie horaire >4-5 heures).

Catégorie horaire	Tarif annuel
Jusqu'à 13:00 / catégorie horaire > 4-5 Stunden	4331,82€
Jusqu'à 14:00 / catégorie horaire > 5-6 Stunden	4765,00€
Jusqu'à 15:00 / catégorie horaire > 6-7 Stunden	5241,50€
Jusqu'à 16:00 / catégorie horaire > 7-8 Stunden	5718,00€
Jusqu'à 17:00 / catégorie horaire > 8-9 Stunden	6194,50€

Horaires demandés pour l'année 2020/2021 :

Jour de la semaine	Heure de dépôt	Heure de récupération* catégorie horaire
Lundi	Entre 8:00 et 8:30	jusqu'à
Mardi	Entre 8:00 et 8:30	jusqu'à
Mercredi	Entre 8:00 et 8:30	jusqu'à
Jeudi	Entre 8:00 et 8:30	jusqu'à
vendredi	Entre 8:00 et 8:30	jusqu'à

En résulte la catégorie horaire moyenne demandée pour l'année 2020/2021 (partie réservée à l'administration) :

Catégorie Horaire:	Tarif annuel:
..... à..... heures €

DROITS DE PREMIERE INSCRIPTION

Les droits de première inscription d'un montant de **420,00 €** par enfant sont payables une fois lors de l'inscription d'un nouvel enfant. Ces droits sont définitivement acquis à l'établissement et ne peuvent en aucun cas être remboursés.

b. Echéances financières

L'année scolaire comporte trois échéances financières :

- 1^{er} trimestre : septembre – décembre (40% des frais de scolarité annuels) ;
- 2^{ème} trimestre : janvier – mars (30% des frais de scolarité annuels) ;
- 3^{ème} trimestre : avril – juillet (30 % des frais de scolarité annuels).

Le paiement est exigible en début de trimestre et doit intervenir dans les 15 jours qui suivent la réception de la facture.

En vertu de la réglementation en vigueur dans tous les établissements de l'AEFE, le non-paiement des droits de scolarité entraînera la radiation de l'élève.

c. Modalités de facturation en cas d'inscription ou de désinscription en cours d'année

Qu'il s'agisse d'un départ ou d'une arrivée en cours d'année, tout mois commencé est dû et sera intégralement facturé.

d. Remise en cas d'absence pour maladie

Une remise exceptionnelle sur les droits de scolarité est accordée en cas d'absence pour maladie supérieure à 15 jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical et sur demande écrite formulée par la famille auprès du chef d'établissement.

e. Abattements

Un abattement sur les droits de scolarité est consenti pour les familles scolarisant au moins trois enfants dans l'établissement. Celui-ci s'élève à 15% pour le 3^{ème} enfant, à 20% pour le 4^{ème} enfant et à 30% pour le 5^{ème} enfant et les suivants.

f. Changements d'adresse

Les changements d'adresse doivent être signalés sans délai et par écrit au secrétariat de l'établissement (contact@lycee-jean-renoir.de). Pour les élèves scolarisés en maternelle, des subventions sont versées dans certaines conditions à l'établissement par les communes de résidence. L'établissement se réserve le droit de refacturer à la famille le montant des subventions non perçues en raison d'un changement d'adresse non signalé.

* Récupération 30 minutes avant et au plus tard à cet horaire (choisir 13,14 15, 16 ou 17 heures) dans la liste déroulante.

SERVICE ANNEXE DE L'ÉCOLE MATERNELLE**a. Restauration scolaire**

Inscription obligatoire à la cantine sur les tranches « jusqu'à 14h00 » et supérieures selon vos choix indiqués sur la page précédente. L'élève est externe sur les départ "jusqu'à 13h00".

Service type « lunchbox » non disponible sur aucun des jours et quelle que soit la tranche horaire.

Formule	Tarif annuel
1 jour (uniquement en maternelle)	193,00 €
2 jours (uniquement en maternelle)	367,00 €
3 jours (uniquement en maternelle)	525,00 €
4 jours (maternelle et élémentaire)	666,00 €
5 jours (maternelle et élémentaire)	833,00 €

b. Modalités de facturation en cas d'inscription ou de désinscription en cours d'année

L'inscription aux services annexes vaut engagement pour toute l'année scolaire. Le montant de la prestation annuelle reste exigible sur toute la période en cas de désinscription en cours d'année sans motif valable. Seules les situations particulières et motivées par écrit auprès du chef d'établissement pourront, le cas échéant, être prises en compte.

En cas d'inscription en cours d'année, la facturation commencera le 1^{er} jour du mois concerné.

c. Remise en cas d'absence pour maladie

Une remise exceptionnelle sur les frais des services annexes est accordée en cas d'absence pour maladie supérieure à 15 jours consécutifs, sur présentation d'un certificat médical et sur demande écrite formulée par la famille auprès du chef d'établissement.

BOURSES

Bourses de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE)

Les familles françaises peuvent bénéficier d'une bourse de scolarité sous conditions de ressources.

[Le formulaire de demande de bourses scolaires est à télécharger sur le site du Consulat Général de France à Munich \(www.botschaft-frankreich.de/muenchen\).](#) Il peut également être retiré au Consulat Général de France à Munich

(Heimeranstr. 31 - 80339 München), ou aux secrétariats des deux sites du lycée.

Les familles arrivant à Munich après la campagne de bourses scolaires pourront déposer leur demande accompagnée des pièces justificatives au Consulat Général de France à Munich qui sera présentée à la seconde commission locale à l'automne.

Attention ! Le calendrier fixé annuellement par le Consulat Général de France doit impérativement être respecté.

MODALITES DE PAIEMENT

a. Par prélèvement automatique

Prélèvement trimestriel :

3 échéances au début des mois suivants : octobre, février et mai

Prélèvement mensuel :

9 échéances au début des mois suivants : octobre, novembre, décembre, février, mars, avril, mai, juin et juillet.

Les prélèvements automatiques, dès lors qu'ils ont été autorisés (voir annexe 1 à compléter), s'appliquent aux droits de scolarité et services annexes ainsi qu'aux voyages ou sorties scolaires auxquels l'enfant est inscrit.

Les éventuels frais de rejet sont à la charge du débiteur.

b. Par virement bancaire

Sur l'un des comptes suivants ouverts au nom du lycée (en précisant systématiquement le nom de l'élève concerné) :

UNICREDIT/HVB

République Française – Lycée Jean Renoir

IBAN : DE 32 7002 0270 00 37 73 11 10

SWIFT / BIC : HYVEDEMMXXX

Trésorerie Générale pour l'Étranger

LYCEE FRANÇAIS MUNICH

IBAN : FR76 1007 1449 0000 0010 2046 842

SWIFT / BIC : TRPUFRP1

c. Par chèque bancaire

A libeller au nom du Lycée Jean Renoir, en indiquant le nom de l'élève concerné.

c. En espèces

Les versements en espèce doivent être effectués directement auprès d'une agence bancaire Unicredit/HVB sur le compte de l'établissement.

Nom et prénom de l'enfant :

ENGAGEMENT DES FAMILLES

Les responsables légaux signataires :

s'engagent solidairement à s'acquitter des frais de scolarité, et le cas échéant des frais de restauration dans les conditions fixées dans cette demande d'inscription ainsi que sur le document "Règlement financier et tarifs" pour l'année scolaire disponible sur le site Internet du lycée.

reconnaissent que la fiche d'information relative à l'article 34 de la loi allemande sur la protection contre les maladies infectieuses - § 34 Abs 5 Satz 2 IfSG - leur été remise (annexe 3) et déclarent avoir été informés des exigences sanitaires et obligations de coopération.

reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les mentions légales (annexe 4), en application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée.

reconnaissent avoir pris connaissance et accepter sans restriction les dispositions relatives au droit à l'image (annexes 5 et 6). En cas de demande de rectification, cocher la case ci-dessous et joindre les annexes comportant les modifications.

Refus ou demande de restriction concernant le droit à l'image (joindre les annexes modifiées).

reconnaissent avoir pris connaissance et accepter les dispositions relatives à la déclaration de protection des données à caractère personnel des élèves et des parents ou responsables légaux (annexe 7).

certifient l'exactitude des renseignements fournis par eux dans le présent document.

Date : _____

Nom et prénom du responsable légal 1	Nom et prénom du responsable légal 2
Signature	Signature

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Un courrier motivant votre demande.
 - Autorisation de prélèvement SEPA (annexe 1)
 - Copie intégrale du livret de famille
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport de l'élève
 - Copie de la carte d'identité ou du passeport des parents
 - En cas de divorce ou de séparation, joindre impérativement l'extrait du jugement du tribunal notifiant le nom du responsable légal de l'enfant
 - Certificat de scolarité de l'année en cours ou attestation de fréquentation du jardin d'enfant ou la crèche
 - Copie du livret scolaire le cas échéant
 - Attestation de travail ou justificatif si demande d'inscription aux études surveillées
 - Formulaire concernant le droit à l'image le cas échéant en cas de refus ou de restriction (annexes 6 et 7)
- INFIRMERIE**
Documents ci-dessous à remettre sous pli fermé à l'attention de l'infirmière scolaire en précisant également sur l'enveloppe le nom de l'élève et le niveau d'inscription.
Cette enveloppe est à remettre en même temps que le présent dossier.
- Fiche sanitaire (Annexe 2) et pièces demandées dans la fiche,
 - Copie du carnet de vaccination

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

ANNEXE 1 (à remettre)

AUTORISATION DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

(PRELEVEMENTS ET REMBOURSEMENTS)

J'autorise le Lycée Jean Renoir à prélever sur mon compte le montant des frais de scolarité trimestriels ainsi que, le cas échéant, le montant des prestations annexes (restauration, étude surveillée, transport scolaire, voyages scolaires...). Cette autorisation reste valable tant qu'elle n'a pas été dénoncée par écrit. Elle prend fin à la date de sortie de l'établissement de mon/mes enfant(s). Dans le cas où mon compte bancaire n'est pas suffisamment approvisionné, les frais de rejet seront à ma charge. Il en est de même pour les frais engendrés par tout changement de coordonnées bancaires non signalé.

Autorisation de prélèvement	<input type="checkbox"/> Mensuel <input type="checkbox"/> Trimestriel (Cocher la formule choisie le cas échéant)
-----------------------------	--

Nom de la banque :	
Nom du titulaire du compte :	
IBAN :	
BIC :	

Lieu et date : A _____, le _____

signature du titulaire du compte

ANNEXE 2 (à remettre)

FICHE SANITAIRE

Vertrauliche medizinische Angaben

(A remettre-sous pli fermé à l'attention de l'infirmière scolaire)
 (Bitte im geschlossenen Umschlag zur Händen der Schulkrankenschwester abgeben)
 Joindre également la copie du carnet de vaccination
 Bitte legen Sie eine Kopie des Impfausweises bei.



DOSSIER MEDICAL CONFIDENTIEL/*Vertrauliche medizinische Angaben*

ELEVE/ Schüler(in)

Nom, prénom / Name, Vorname :

Date de naissance / Geburtsdatum :

Sexe / Geschlecht :

Classe / Klasse :

Lunettes, Lentilles / Brille, Kontaktlinsen Appareils auditifs / Hörgerät

Appareil dentaire / Zahnsperre

RESPONSABLES DE L'ENFANT

Nom, prénom / Name, Vorname :

Adresse :

Nom, prénom / Name, Vorname :

Adresse :

Numéros de téléphone / Telefonnummern :

Mère/Mutter: domicile/Haus portable/Handy travail/Arbeit

Père/Vater : domicile/Haus portable/Handy travail/Arbeit

MENTIONS PARTICULIERES / Besondere Erwähnungen

En cas d'absence (ex. déplacement) ou bien étant injoignable de manière prolongée, j'autorise les personnes mentionnées ci-dessous à récupérer mon enfant à l'infirmierie si son état l'impose ou à faire sortir mon enfant de l'hôpital, sur présentation de la carte d'identité.
Bei Abwesenheit (Bsp. Dienstreise) oder einer über einen vernünftigen Zeitraum hinausgehende Unerreichbarkeit, ermächtige ich folgende Personen, gegen Vorlage ihres Personalausweises, mein Kind aus der Schulkrankenstation (Erforderlichkeit entsprechend dem Zustand meines Kindes) oder dem Krankenhaus abzuholen.

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

Nom, prénom / Name, Vorname :

SANTE DE L'ELEVE / Persönliche Daten

Médecin traitant / Hausarzt

Nom / Name : tél. / Tel. :

Hôpital ou clinique vers lequel vous souhaitez que soit dirigé l'élève en cas d'urgence / Krankenhaus oder Klinikum, in welches sie wünschen, dass Ihr Kind, im Rahmen eines Notfalls, gebracht werden soll :

Adresse :

tél. / Tel. :

Ce vœu est indicatif et en dernier ressort, le choix appartiendra aux services d'urgences / Dieser Wunsch ist nicht bindend soweit die endgültige Entscheidung von den Rettungskräften getroffen wird.

MALADIES DE L'ELEVE / Erkrankungen :

Asthme / Asthma Diabète / Diabetes Hémophilie/Hämophilie

Epilepsie Insuffisance card./Herzerkrankung Insuffisance rénale/Nierenerkrankung

Allergie / Allergien Lesquelles / welche :

Médicaments / Medikamente :

Autres / Sonstiges Lesquelles / welche :

Médicaments / Medikamente :

Pour cette maladie, l'élève suit-il un traitement tous les jours / Der Schüler braucht wg. dieser Erkrankung tägliche Behandlung :

Oui / Ja Non / Nein

Lequel / welche :

.....

Un traitement en cas d'urgence / eine Behandlung im Notfall : Oui / Ja Non / Nein

Lequel / welche :

.....

En cas de pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies qui nécessitent un traitement médical pendant le temps scolaire ou une classe verte, un protocole doit être établi (PAI = Projet d'Accueil Individualisé).

Im Falle einer chronischen Erkrankung, Lebensmittelunverträglichkeit oder Allergie, die eine notwendige medizinische Behandlung während der Unterrichtszeit oder einer Klassenfahrt mit sich bringt, muss ein gesondertes Protokoll ertelt werden (PAI = Projet d'Accueil Individualisé).

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

Pour télécharger le document PAI: <https://www.lycee-jean-renoir.de/inscriptions/>

AUTRES INFORMATIONS / Sonstige Informationen

Troubles de l'apprentissage / *Lernschwäche*

Troubles de l'attention / *Konzentrationsschwäche*

Troubles du comportement / *Verhaltensauffälligkeiten*

Autres observations / *Sonstige*

.....

VACCINATIONS / Impfungen

Veuillez joindre une copie du carnet de vaccinations / *Bitte legen Sie eine Kopie des aktuellen Impfausweises bei.*

Rougeole/Masern - date de 1ère injection/1. Impfung: date de 2ème injection/2. Impfung:

AUTORISATION D'ADMINISTRER DE MEDICAMENTS EN VENTE LIBRE EN PHARMACIE (voir liste) / Einverständniserklärung zur Gabe von in Apotheken erhältlichen rezeptfreien Medikamenten (siehe Liste)

Oui / *Ja* Non / *Nein* Après accord au préalable / *nur nach vorheriger Absprache*

Ne pas administrer ce(s) médicament(s) / *Diese Medikamente dürfen nicht verabreicht werden:*

.....

Liste des médicaments dispensés à l'infirmerie scolaire du Lycée Jean Renoir de Munich
Liste der Medikamente, die auf der Krankenstation der LJR Munich abgegeben wurden.

Médicaments/ Medikamente	Forme/ Form	Indications/ Anzeige
<i>Paracetamol</i> poids/dose <i>Gewicht/ Dosis</i>	Comprimés ou sirop en fonction du poids de l'enfant/ Tabletten oder Sirup dem Gewicht des Kindes entsprechend	Maux de tête, fièvre/ Kopfschmerzen, Fieber
<i>Ibuprofen</i> poids/dose <i>Gewicht/ Dosis</i>	Comprimés ou sirop en fonction du poids de l'enfant/ Tabletten oder Sirup dem Gewicht des Kindes entsprechend	Migraines/ Migräne
<i>Iberogast</i> âge/dose <i>Gewicht/ Dosis</i>	Gouttes/ Tropfen	Troubles gastro-intestinaux /Magen-Darm-Störungen
<i>Neo-Angine</i> Dès 6 ans/ ab 6 Jahre	Pastilles à sucer/ Lutschtabletten	Maux de gorge/ Halsschmerzen
<i>Werotussin C</i> Dès 6 ans/ Ab 6 Jahre alt	Bonbons à sucer/ Bonbons	Toux/ Husten
Meridol Dès 6 ans/ ab 6 Jahre	Bain de bouche/ Mundspülung	Aphtes, coupures dans la bouche,.../ Aphten, Schnittverletzung im Mund...
Sérum physiologique 0,9 %/ Kochsalzwasser-lösung	Collyres/ Tropfen	Nettoyage yeux- nez- plaies superficielles/ Reinigung Augen-Nase- oberflächliche Wunden
Werolin/Octenisept		Désinfection des plaies/ Desinfektion der Wunden

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

Weroskin	Lingettes désinfectantes/ Desinfektionstuch	Désinfection des plaie / Desinfektion der Wunden
Weroplast	Pansements/ Pflaster	Protection des plaies/Schutz der Wunden
Bepanthen/ Wund und Heilsalbe	Crème/Salbe	Irritation de la peau/ Hautirritation
Brand- und Wundgel Medice	Gel/ Gel	Brûlures/ Brandwunden
Arnika / Traumeel	Gel/Gel	Coups, chutes/ Stumpfe Verletzung, Sturz
Weroplast Spray on	Spray froid/ Kalt Spray	Coups, chutes (accident de sport)/ Stumpge Verletzung, Sturz (Sportunfall)
Bouillotte/ Wärmflasche	Poche/ Tüte	Douleurs abdominales, douleurs musculaires/ Bauchschmerzen
Glace/ Eis	Poche/ Tüte	Suspicion d'entorse/ Oedèmes après chute ou accident de sport /Verstauchung oder Schwellung nach Sturz oder Sportunfall
Fenistil	Crème/ Salbe	Allergies aux piqûres d'insectes/ Allergien gegen Insektenstiche
Cetirizin 10mg Dès 6 ans, après appel passé aux parents. / Ab 6 Jahre, nach telefonischer Absprache mit den Eltern.	Comprimé/ Tablett	Allergies : démangeaisons, rougeurs, gonflement des lèvres , difficultés à respirer, etc. Allergien: Juckreiz, Rötungen, geschwollene Lippen, Atembeschwerden usw...

DECLARATION FINALE / Schlussklärung

Je certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'école à prendre, le cas échéant, toutes mesures urgentes (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Ich versichere, dass alle von mir gemachte Angaben richtig und vollständig sind und ermächtige die Schule, alle, aufgrund des Zustands des Kindes, notfallbedingte Maßnahmen (ärztliche Behandlung, Krankenhausaufenthalt, Operation) zu veranlassen.

Date / Datum: Signature/Unterschrift:

MENTIONS LEGALES

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que le Lycée Jean Renoir en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins de gestions des interventions médicales. Vos données seront strictement réservées aux services habilités et seront conservées le temps de l'année scolaire. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel , vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de dpo@lycee-jean-renoir.de ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pouvez également vous opposer au traitement vous concernant pour des motifs légitimes.

Gemäß den Artikeln 12 und 13 der Europäischen Verordnung 2016-679 vom 27. April 2016 über den Schutz personenbezogener Daten und dem geänderten Datenschutzgesetz teilen wir Ihnen mit, dass das Lycée Jean Renoir in seiner Eigenschaft als Verantwortlicher für die Datenverarbeitung, Daten über Sie zum Zwecke der Verwaltung medizinischer Eingriffe erfasst. Ihre Daten sind ausschließlich den autorisierten Personen zugänglich und werden für die Dauer des Schuljahres gespeichert. Im Rahmen unserer Datenschutzpolitik sind wir bestrebt, Ihre Daten vor jeder Verletzung zu schützen. Gemäß den Artikeln 15 bis 22 der Europäischen Verordnung 2016-679 vom 27. April 2016 über den Schutz personenbezogener Daten können Sie jederzeit und kostenlos Zugang, Berichtigung oder Löschung Ihrer Daten beantragen indem Sie an dpo@lycee-jean-renoir.de schreiben oder sich, bei ausbleibender Antwort nach Ablauf eines Monats, an die CNIL wenden. Sie können der Verarbeitung Ihrer personenbezogenen Daten auch aus legitimen Gründen widersprechen.

ANNEXE 3 (à conserver)

PREVENTION DES MALADIES INFECTIEUSES

Instructions pour les parents et les autres responsables dans les établissements publics conformément à l'article 34, paragraphe 5, phrase 2 de la loi sur la protection des infections

Dans les établissements publics tels que les jardins d'enfants, les écoles ou les camps de vacances, de nombreuses personnes se trouvent regroupées dans un espace restreint. Par conséquent, les maladies infectieuses peuvent s'y propager particulièrement facilement.

Pour cette raison, la Loi sur la protection contre les infections contient un certain nombre de règlements conçus pour protéger tous les enfants et le personnel des établissements publics contre les maladies infectieuses. Nous aimerions vous en informer avec ce formulaire.

1. Interdictions légales de fréquentation

La Loi sur la protection contre les infections stipule qu'**un enfant n'est pas autorisé à fréquenter la maternelle, l'école ou un autre établissement scolaire s'il est atteint de certaines maladies infectieuses ou s'il a des poux**. Il en va de même si la maladie n'est pas encore avérée mais que le doute est déjà présent. Ces maladies sont répertoriées dans le **tableau 1**. L'enfant ne pourra retourner dans les locaux de l'établissement qu'après présentation d'un certificat médical attestant que la propagation de la maladie ou des poux n'est plus à craindre.

Chez certaines infections, il est possible que votre enfant sécrète des agents pathogènes après avoir contracté une maladie (ou, plus rarement, sans avoir été malade). Dans ce cas également, les camarades de jeux, les camarades de classe et le personnel peuvent être infectés. Conformément à la loi sur la protection contre les infections, les "**secréteurs**" de certaines bactéries ne peuvent retourner dans un établissement public que sur autorisation de l'autorité sanitaire (**tableau 2**).

Pour certaines maladies infectieuses très graves, votre enfant doit rester à la maison si **une autre personne qui partage le logement avec l'enfant** est malade ou soupçonnée d'avoir l'une de ces maladies infectieuses (**tableau 3**).

Bien entendu, il n'est pas facile de dépister soi-même les maladies. Cependant, vous devez consulter un médecin en cas de symptôme chez votre enfant (par exemple, forte fièvre, fatigue intense, vomissements répétés, diarrhée et autres symptômes inhabituels ou inquiétants). Votre pédiatre vous dira si votre enfant est atteint d'une maladie interdisant la fréquentation d'un établissement public en vertu de la Loi sur la protection contre les infections.

Des vaccins sont disponibles contre certaines maladies. Si votre enfant est suffisamment vacciné, le service de santé peut s'abstenir de prononcer une interdiction de fréquentation.

2. Obligation de déclaration

Veillez nous informer immédiatement de cette maladie, si votre enfant, pour les raisons mentionnées ci-dessus, n'est pas autorisé à se rendre à l'école.

Cette obligation qui pèse sur vous est une obligation légale prévue par la loi susmentionnée nous permettant de prendre en concertation avec l'autorité sanitaire toute mesure nécessaire pour empêcher une propagation de la maladie.

3. Prévention des maladies infectieuses

La loi sur la protection des infections impose aux établissements publics d'informer sur les possibilités générales de prévention des maladies infectieuses.

Nous vous recommandons donc, entre autres, de vous assurer que votre enfant respecte les règles d'hygiène générales. Cela inclut notamment le **lavage régulier des mains** avant de manger, après s'être rendu aux toilettes ou après les activités en plein air.

Une protection complète de votre enfant, **grâce à la vaccination**, est également importante. Des vaccins sont également disponibles pour certaines maladies causées par des agents pathogènes respiratoires et qui ne peuvent ainsi pas être prévenues par de simples mesures d'hygiène (par exemple, la rougeole, les oreillons et la varicelle).

De plus amples informations sur les vaccinations sont disponibles sur: www.impfen-info.de.

À ce titre nous vous informons que l'Allemagne a voté une loi rendant obligatoire le vaccin contre la rougeole pour les enfants fréquentant une maternelle ou une école dès le 1^{er} mars 2010. A défaut de vaccination à jour, votre enfant ne pourra pas fréquenter l'établissement.

Les enfants fréquentant déjà un établissement à cette date auront jusqu'au 31 juillet 2021 pour remédier à un défaut de vaccin contre la rougeole à jour. Au delà de cette date une amende de 2.500,- Euros pourra être prononcée à l'encontre des parents et à l'encontre de l'établissement accueillant un enfant non vacciné ou sans vaccin à jour. Votre enfant ne pourra donc en aucun cas fréquenter notre établissement.

Concernant les enfants atteints d'une maladie chronique ou immunitaire empêchant le recours à la vaccination, nous prions les parents de joindre à la fiche sanitaire de leur enfant un certificat médical en ce sens. Pour rappel, la fiche sanitaire et les documents y afférents sont à remettre sous pli fermé à l'attention de l'infirmier scolaire.

Si vous avez d'autres questions, veuillez contacter votre médecin traitant, votre pédiatre ou votre service de santé. Nous serons également heureux de vous aider.

Tableau 1: Interdiction de fréquenter des établissements publics et **déclaration obligatoire** en cas de maladie (déclarée ou suspectée) ou de poux. Retour dans l'établissement sur certificat médical seulement !

1. choléra
2. diphtérie
3. entérite causée par E. coli entérohémorragique (EHEC)
4. fièvre hémorragique liée à un virus
5. méningite à haemophilus influenzae type b
6. impétigo contagiosa
7. coqueluche
8. tuberculose pulmonaire contagieuse
9. Rougeole
10. infection à méningocoques
11. oreillons
12. fièvre paratyphoïde
13. peste
14. poliomyélite
15. gale
16. fièvre scarlatine ou autres infections à Streptococcus pyogenes
17. shigellose
18. typhus abdominalis
19. virus hépatite A ou E
20. varicelle

Tableau 2: Interdiction de fréquentation et déclaration obligatoire en cas de sécrétion des agents pathogènes. Retour dans l'établissement uniquement avec l'**approbation des services de santé publique**

1. Vibrio cholerae O 1 et O 139
2. Corynebacterium diphteriae, toxinogène
3. Salmonella Typhi
4. Salmonella Paratyphi
5. Shigella sp.
6. E. coli entérohémorragique (EHEC)

Tableau 3: Interdiction de fréquentation et déclaration obligatoire en cas de maladie déclarée ou suspectée chez **une autre personne de l'entourage (cad qui partage le même logement)**. Retour dans l'établissement sur certificat médical seulement !

1. choléra
2. diphtérie
3. entérite causée par E. coli entérohémorragique (EHEC)
4. fièvre hémorragique d'origine virale
5. méningite à haemophilus influenzae type b
6. tuberculose pulmonaire infectieuse
7. rougeole
8. méningocoque
9. oreillons
10. paratyphoïde
11. peste
12. poliomyélite
13. shigellose
14. typhus abdominalis
15. hépatite virale A ou E.

Extrait de la Loi sur la protection contre les infections

Section 6 Dispositions supplémentaires pour les écoles et autres établissements collectifs

§33

Établissements collectifs

Est entendu par "établissements collectifs" dans la dite loi, les établissements qui accueillent principalement des nourrissons, des enfants ou des adolescents, en particulier les crèches, les jardins d'enfants, les garderies, les crèches, les écoles ou autres établissements de formation, les foyers, les colonies de vacances et autres établissements analogues.

§34

Exigences sanitaires, obligations de coopération, tâches de l'autorité sanitaire

(1) Les personnes atteintes ou suspecté d'être atteintes de

21. choléra

22. diphtérie
23. entérite causée par E. coli entérohémorragique (EHEC)
24. fièvre hémorragique liée à un virus
25. méningite à haemophilus influenzae type b
26. impétigo contagiosa
27. coqueluche
28. tuberculose pulmonaire contagieuse
29. Rougeole
30. infection à méningocoques
31. oreillons
32. fièvre paratyphoïde
33. peste
34. poliomyélite
35. gale
36. fièvre scarlatine ou autres infections à Streptococcus pyogenes
37. shigellose
38. typhus abdominalis
39. virus hépatite A ou E
40. varicelle

ou ayant des poux, ne peuvent exercer aucune activité d'enseignement, d'éducation, de soins infirmiers, de surveillance ou autre dans les établissements communautaires visés au paragraphe 33 dans lesquels ils sont en contact avec les personnes qui y sont encadrées avant que le médecin ait décidé qu'ils ne sont plus susceptibles de transmettre la maladie ou les poux. La première phrase s'applique également aux personnes encadrées celles-ci ne pouvant pas pénétrer dans les locaux l'établissement, utiliser les installations et participer aux manifestations de l'installation commune. La deuxième phrase s'applique également aux enfants de moins de 6 ans qui souffrent ou sont soupçonnés de souffrir d'une gastro-entérite infectieuse.

(2) Les porteurs de

7. Vibrio cholerae O 1 et O 139
8. Corynebacterium diphteriae, toxigène
9. Salmonella Typhi
10. Salmonella Paratyphi
11. Shigella sp.
12. E. coli entérohémorragique (EHEC)

ne peuvent pénétrer dans les locaux servant à l'exploitation de l'installation communautaire, utiliser les installations de l'installation communautaire et participer aux événements de l'installation communautaire qu'avec le consentement du département de la santé et dans le respect des mesures de protection ordonnées vis à vis du porteur et de l'installation communautaire.

3) Le paragraphe 1, phrases 1 et 2, s'applique aussi aux personnes qui partagent un appartement au sein duquel, selon un certificat médical, selon un jugement médical, une maladie ou une suspicion de

16. choléra
17. diphtérie
18. entérite causée par E. coli entérohémorragique (EHEC)
19. fièvre hémorragique d'origine virale
20. méningite à haemophilus influenzae type b

21. tuberculose pulmonaire infectieuse
22. rougeole
23. méningocoque
24. oreillons
25. paratyphoïde
26. peste
27. poliomyélite
28. shigellose
29. typhus abdominalis
30. hépatite virale A ou E.

a été détectée.

(4) Si les personnes visées aux paragraphes 1 à 3 sont juridiquement incapables ou limitées dans leur capacité juridique, la personne qui est habilitée à prendre soin d'elles veille au respect des obligations qui leur incombent en vertu des paragraphes 1 à 3. La même obligation incombe à l'accompagnateur d'une personne soumise à une obligation en vertu des paragraphes 1 à 3 dans la mesure où les soins de la personne soumise à une obligation font partie de ses fonctions.

5) Si l'une des situations visées aux paragraphes 1, 2 ou 3 se présente dans le cas des personnes visées au paragraphe 1, ces personnes ou, dans les cas visés au paragraphe 4, les personnes concernées en informent immédiatement l'organisme communautaire. La direction de l'organisme communautaire informe toute personne nouvellement prise en charge par l'organisme communautaire ou son responsable légal des obligations visées à la première phrase.

(6) Si des faits connus suggèrent l'existence d'un des faits énumérés aux paragraphes 1, 2 ou 3, la direction de l'établissement communautaire en informe immédiatement l'autorité sanitaire compétente et lui fournit des informations sur la maladie et des informations personnelles. Il en va de même lorsque deux ou plusieurs maladies graves similaires apparaissent, si l'on peut supposer que des agents pathogènes en sont la cause. Il n'y a pas d'obligation de notification si la direction a la preuve que les faits ont déjà été rapportés par une autre personne visée au paragraphe 8.

7) L'autorité compétente peut, en accord avec l'autorité de santé publique, accorder des dérogations à l'interdiction visée au paragraphe 1 pour les établissements visés au paragraphe 33, y compris en liaison avec le paragraphe 3, lorsque des mesures sont ou ont été prises pour prévenir la transmission des maladies énumérées ou poux.

(8) L'autorité sanitaire peut ordonner à la direction de l'établissement communautaire d'annoncer l'apparition d'une maladie ou la suspicion d'une maladie sans indices relatifs à la personne concernée de l'établissement communautaire.

(9) Si des personnes soignées dans des installations communautaires sont porteuses d'agents pathogènes en elles-mêmes ou sur elles-mêmes de telle manière que, dans certains cas, il existe un risque de propagation ultérieure, l'autorité compétente peut ordonner les mesures de protection nécessaires.

(10) Les autorités sanitaires et les établissements communautaires visés au paragraphe 33 informent conjointement les personnes encadrées ou leurs responsables légaux de l'importance d'une protection vaccinale complète et adaptée à l'âge conformément aux recommandations de la Commission permanente de vaccination et de la prévention des maladies transmissibles.

(11) Lors de la première admission en première classe d'une école générale, l'autorité sanitaire ou le médecin désigné par elle vérifie le statut vaccinal et transmet les données agrégées et rendues anonymes obtenues à l'Institut Robert Koch par l'intermédiaire de la plus haute autorité sanitaire publique.

ANNEXE 4 (à conserver)**MENTIONS LEGALES**

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que le Lycée Jean Renoir en sa qualité de Responsable de Traitement, collecte des données vous concernant à des **fins de gestion administrative et pédagogique des élèves et pour établir des statistiques**.

Vos données seront strictement réservées aux services habilités et seront conservées pour la durée indiquée dans le tableau y relatif ci-joint. En cas de non finalisation de l'inscription, la demande d'inscription et ses annexes seront détruites sauf demande expresse de conservation à des fins d'inscriptions ultérieures. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de dpo@lycee-jean-renoir.de ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pouvez également vous opposer au traitement vous concernant pour des motifs légitimes.

REFERENTIEL DUREE DE CONSERVATION

Dossiers de rentrée scolaire = éléments relatifs à l'inscription des élèves (les fiches de renseignements et les fiches médicales sont à extraire)	5 ans
Dossiers scolaires : - Fiches de renseignements sur l'élève et sa famille - Bulletins trimestriels - Fiches individuelles d'orientation - Comptes rendus de rendez-vous - Éléments concernant l'assiduité des élèves - Éléments concernant les sanctions	50 ans. Ces dossiers permettent de délivrer les attestations de scolarité. Elle est réduite à 10 ans si l'établissement possède un récapitulatif de la situation administrative et pédagogique de l'élève complet (fichier des élèves, listes des élèves ...).
Bulletin d'absence, mot d'excuse et certificats médicaux	1 an
Rappels aux familles =retards et absences injustifiées	1 an
Conseils de discipline des élèves : procès-verbaux, correspondance, notifications de la décision à la famille	10 ans Ne conserver que le procès-verbal.
Cahiers de punitions (retenues, etc.)	1 an
Registres des sanctions (exclusions, etc.)	10 ans
Emploi du temps des classes	1 an
Fiches individuelles d'infirmerie : -Fiche sanitaire -Protocole	1 ans
Registres d'infirmerie	30 ans
Rapport annuel d'activité des infirmières scolaires -Nombre de passages (prises en charge, hospitalisation...) -accompagnement spécifique des élèves - actions de préventions	5 ans
Dossiers d'accidents scolaires	30 ans [à compter de la date de naissance de l'accidenté.]
Dossiers d'organisation et de réalisation d'opérations [Activités péri-scolaires (action culturelle, sorties ou voyages scolaires)]	2 ans (sauf contentieux)
Organisation matérielle des examens	1 an
Listes d'émargement des candidats [Examen]	1 an
Copie d'examen	1 an
Attestation de réussite	50 ans
Publications périodiques (journaux ou lettres d'information à destination des personnels ou des élèves, journaux scolaires etc.)	3 ans
Droit à l'image – formulaire d'autorisation	1 ans

ANNEXE 5 (à conserver sauf en cas de demande de rectification)**DROIT A L'IMAGE – PERSONNE MINEURE**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre des projets spécifiés ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ces projets seront préalablement expliqués aux intéressés le moment venu.

Afin de promouvoir les événements listés ci-dessous, votre établissement ou l'AEFE, par l'intermédiaire des référents communication et/ou des webreporters, seront amenés à capter et diffuser des photos et images filmées (voix incluse) d'élèves, de membres de leur famille, d'enseignants, de partenaires du réseau de l'AEFE sur le site internet de l'AEFE et/ou de l'établissement scolaire, sur l'Espace Numérique de Travail (ENT), sur les réseaux sociaux, et/ou lors de publications écrites (ex. Almanach) et de la presse.

- Manifestation sportive (olympiades, cross de solidarité, Fahrrad Führerschein, Meisterschaften...)
- Sorties scolaires (projet de classe, visite culturelle, sortie de fin d'année...)
- Voyages scolaires
- Projet pédagogique au sein de l'établissement (expo-science, échange CM2-6^{ième}, pièce de théâtre, projet inter-classes, visite d'un auteur ou artiste...)
- Événement festif au sein de l'établissement (fête de Noël, fête de fin d'année, inauguration de nouvelles structures, repas spéciaux à la cantine, représentation au sein des classes...)
- Quotidien vie scolaire (illustration jeux dans la cour de récréation, salle de classe, activité au gymnase et au terrain de sport....)
- Outils pédagogique (enregistrements lecture, web-radios, ENT....)
- Ateliers facultatifs proposés par l'établissement (club jardin, atelier manga...)
- Photo de classe (version imprimée vendu aux parents de la classe, affichage pour permettre aux parents de décider s'ils souhaitent acheter la photo, publication dans l'Almanach)

Cette liste est susceptible d'évoluer, tout ajout d'événement faisant toutefois l'objet d'une information et d'une demande de consentement au préalable.

- Je soussigné(e), (prénom, NOM) déclare être le représentant légal de l'élève mineur (prénom, NOM) reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus, autorise et consent expressément
- au droit d'utilisation de l'image et de la voix de l'élève dans le cadre des événements précités pour des photos et/ou des vidéos diffusées sur le site de l'établissement scolaire www.lycee-jean-renoir.de ou www.aefe.fr, sur les réseaux sociaux, et sur tout autre support de communication utilisé dans le cadre des événements précités (supports écrits, audio, etc) à destination également des partenaires du réseau de l'AEFE et de la presse.

OUI NON OUI sauf événements barrés

- Adresse mail du représentant légal :

La présente autorisation est consentie à titre gracieux par le représentant légal de l'élève mineur pour le monde entier (du fait en particulier de la diffusion des vidéos et des photographies sur internet) et pour la durée de l'année scolaire à compter de la signature de la présente autorisation. La publication ou la diffusion de l'image et/ou de la voix de l'élève, ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne porteront en aucun cas atteinte à la dignité, à la vie privée et à la réputation de l'intéressé(e). Il ne s'agira pas de photographies individuelles d'identité mais de photos de groupe ou bien de vues montrant des enfants en activité.

L'AEFE et le Lycée Jean Renoir s'interdisent également de procéder à une exploitation illicite de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de l'intéressé(e) et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que le Lycée Jean Renoir en sa qualité de Responsable de Traitement

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

collecte des données vous concernant à des fins de gestions des traitements afférents à cette autorisation. Vos données seront strictement réservées aux services habilités et seront conservées le temps de l'année scolaire. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement

Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel , vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de dpo@lycee-jean-renoir.de ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pouvez également vous opposer au traitement vous concernant pour des motifs légitimes.

Ce formulaire est à conserver par les familles en cas d'adhésion sans restriction ou bien à joindre avec le dossier d'inscription uniquement en cas de modification demandée.

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :

Date :

Signature:

ANNEXE 6 (à conserver sauf en cas de demande de rectification)**DROIT A L'IMAGE – PERSONNE ADULTE****(personnel éducatif, membre de la famille, partenaire...)**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre des projets spécifiés ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ces projets seront préalablement expliqués aux intéressés le moment venu.

Afin de promouvoir les événements listés ci-dessous, votre établissement ou l'AEFE, par l'intermédiaire des référents communication et/ou des webreporters, seront amenés à capter et diffuser des photos et images filmées (voix incluse) d'élèves, de membres de leur famille, d'enseignants, de partenaires du réseau de l'AEFE sur le site internet de l'AEFE et/ou de l'établissement scolaire, sur l'Espace Numérique de Travail (ENT), sur les réseaux sociaux, et/ou lors de publications écrites (ex. Almanach) et de la presse.

- Manifestation sportive (olympiades, cross de solidarité, Fahrrad Führerschein, Meisterschaften...)
- Sorties scolaires (projet de classe, visite culturelle, sortie de fin d'année...)
- Voyages scolaires
- Projet pédagogique au sein de l'établissement (expo-science, échange CM2-6^{ième}, pièce de théâtre, projet inter-classes, visite d'un auteur ou artiste...)
- Événement festif au sein de l'établissement (fête de Noël, fête de fin d'année, inauguration de nouvelles structures, repas spéciaux à la cantine, représentation au sein des classes...)
- Quotidien vie scolaire (illustration jeux dans la cour de récréation, salle de classe, activité au gymnase et au terrain de sport...)
- Outils pédagogique (enregistrements lecture, web-radios, ENT...)
- Ateliers facultatifs proposés par l'établissement (club jardin, atelier manga...)
- Photo de classe (version imprimée vendu aux parents de la classe, affichage pour permettre aux parents de décider s'ils souhaitent acheter la photo, publication dans l'Almanach)

Cette liste est susceptible d'évoluer, tout ajout d'événement faisant toutefois l'objet d'une information et d'une demande de consentement au préalable.

- Je soussigné(e) (prénom, NOM) reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus, autorise et consent expressément au droit d'utilisation de l'image et de la voix dans le cadre des événement précités pour des photos et/ou des vidéos diffusées sur le site de l'établissement scolaire www.lycee-jean-renoir.de, sur le site www.aefe.fr, sur les réseaux sociaux, et sur tout autre support de communication utilisé dans le cadre de ces événements (supports écrits, audio, etc) à destination également des partenaires du réseau de l'AEFE et de la presse.

OUI NON OUI sauf événements barrés

La présente autorisation est consentie à titre gracieux par l'intéressé(e) pour le monde entier (du fait en particulier de la diffusion des vidéos et des photographies sur internet) et pour une durée d'une année scolaire à compter de la signature de la présente autorisation

Nom et prénom de l'enfant :		
-----------------------------	--	--

La publication ou la diffusion de l'image et/ou de la voix de l'intéressé(e), ainsi que les légendes ou les commentaires accompagnant cette publication ou cette diffusion, ne porteront en aucun cas atteinte à la dignité, à la vie privée et à la réputation de la personne.

L'AEFE et le Lycée Jean Renoir s'interdisent également de procéder à une exploitation illicite de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix de l'intéressé(e) et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

En application des articles 12 et 13 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel et de la Loi Informatique et Libertés modifiée, nous vous informons que le Lycée Jean Renoir en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données vous concernant à des fins de gestions des traitements afférents à cette autorisation. Vos données seront strictement réservées aux services habilités et seront conservées le temps de l'année scolaire. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger vos données de toute atteinte. Conformément aux art.15 à 22 du Règlement Européen 2016-679 du 27 avril 2016, relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pourrez demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données vous concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de dpo@lycée-jean-renoir.de ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois. Vous pouvez également vous opposer au traitement vous concernant pour des motifs légitimes.

Ce formulaire est à conserver par les familles en cas d'adhésion sans restriction ou bien à joindre avec le dossier d'inscription uniquement en cas de modification demandée.

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :

Date :

Signature:

ANNEXE 7 (à conserver)**Déclaration de protection à l'égard des données à caractère personnel des élèves et des parents ou responsables légaux**

Cette information s'adresse aux parents ou responsables légaux des enfants mineurs mais également aux élèves majeurs et à leurs parents.

Le Règlement (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, autrement appelé le Règlement Général sur la Protection des Données (*ci-après RGPD*) fixe le cadre juridique applicable aux traitements de données à caractère personnel.

Le RGPD renforce les droits et les obligations des responsables de traitements, des sous-traitants, des personnes concernées et des destinataires des données.

Il est précisé que :

- une « *donnée à caractère personnel* » est toute information permettant directement ou indirectement d'identifier une personne telle qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou via plusieurs éléments spécifiques propres à l'identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale ;
- un « *traitement de données* » se définit comme toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés telles que la collecte, l'enregistrement, la conservation, l'adaptation ou la modification, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion, effacement ...
- le « *responsable du traitement* » s'entend de la personne physique ou morale qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel. Au titre de la présente politique, le responsable du traitement est le Lycée Jean Renoir;
- le « *sous-traitant* » s'entend de toute personne physique ou morale qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Il s'agit donc en pratique des prestataires avec lesquels le Lycée Jean Renoir travaille et qui interviennent sur les données à caractère personnel du Lycée Jean Renoir;
- les « *personnes concernées* » sont les personnes qui peuvent être identifiées, directement ou indirectement et dont les données à caractère personnel font l'objet d'une collecte par le responsable du traitement ;
- les « *destinataires* » des données s'entendent des personnes physiques ou morales qui reçoivent communication des données à caractère personnel.

Le RGPD impose que les personnes concernées soient informées de leurs droits de manière concise, transparente, compréhensible et aisément accessible.

Objet de la présente déclaration

Afin de pouvoir remplir nos missions d'enseignement, l'inscription d'un élève dans notre établissement nous amène à traiter une série de données que vous nous aurez fournies ou qui nous seront communiquées dans le cadre du cursus scolaire.

L'intégration de nouvelles technologies dans ce cursus éducatif peut engendrer également une multiplication des opérations de traitement de nouvelles données pour de nouvelles finalités et impliquent souvent de nouveaux acteurs.

Cette déclaration de respect de la vie privée décrit la manière dont nous gérons les données personnelles que nous collectons via divers moyens tels que formulaires, appels téléphoniques, courriels et autres communications avec vous.

Qui traite vos données ?

Les données personnelles ne sont accessibles et traitées que par les membres du personnel de notre établissement. Ces derniers sont sensibilisés à la confidentialité, à une utilisation légitime et précise, ainsi qu'à la sécurité de ces données.

Engagement de l'établissement

La protection de votre vie privée et de celle de votre enfant est, pour nous, d'une importance capitale.

Nous traitons vos données en conformité avec toutes les lois applicables concernant la protection des données et de la vie privée, en ce compris le « RGPD ».

En inscrivant votre enfant dans notre établissement ou en vous y inscrivant comme élève majeur, en accédant et en utilisant le site de l'établissement, en vous enregistrant à un événement scolaire, ou en fournissant d'une quelconque autre manière vos données, vous reconnaissez et acceptez les termes de la présente déclaration de respect de la vie privée, ainsi que les traitements et les transferts de données personnelles conformément à cette déclaration.

Le traitement de vos données sera licite, loyal et légitime.

Les données personnelles collectées

Les données sont collectées pour des finalités déterminées et légitimes et utilisées :

- Soit sur la base de votre consentement
- Soit parce que cela est nécessaire à l'exécution de la mission d'enseignement et du contrat de confiance passé entre notre établissement scolaire, les parents, l'élève, en vue de la scolarité/formation de ce dernier.
- Soit en vertu d'une obligation légale
- Soit parce que le traitement est nécessaire à la sauvegarde de vos intérêts vitaux ou d'une autre personne physique
- Soit parce que le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relève de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement

Les données personnelles collectées à votre sujet peuvent inclure :

• **Données d'identification et informations de contact** : Coordonnées des parents et de l'élève : noms; adresse; e-mail et téléphone; état matrimonial des parents; date et lieu de naissance de l'élève; professions des parents ; numéro de passeport ou de la carte d'identité ; composition et situation de famille ; dossiers scolaires, photos ...

Le droit à l'image fait l'objet d'un consentement de votre part ; il est sollicité au moment de votre inscription dans notre établissement.

• **Données financières** : Numéro de compte de bancaire et autre information financière.

• **Données nous permettant d'exercer nos missions d'enseignement ou liées à notre projet pédagogique ou d'établissement** : Données transmises dans le cadre de l'organisation d'activités scolaires de manière générale, de voyages extérieurs, d'activités culturelles ou sportives dans le cadre des cours ou de toute autre participation ou intérêt dans une organisation scolaire ; assurance(s) que vous auriez souscrites, souscription aux services offerts par l'école.

Il est essentiel que ces données soient à jour. Pour ce faire, vous vous engagez à nous communiquer toute modification utile.

Finalités des traitements de données personnelles

- Gestion de la scolarité : la gestion de la scolarité de votre enfant nous amène à devoir gérer en interne des informations scolaires, et communiquer certaines des données personnelles à des tiers , par exemple aux associations de parents d'élèves. Il s'agit souvent des coordonnées de base, à savoir nom, prénom et coordonnées de contact.

Nous utiliserons aussi vos données pour vous contacter en lien avec la scolarité de votre enfant et pour traiter avec vous les différents aspects de la vie scolaire de votre enfant.

Le transfert de données à des tiers se fait à des fins non commerciales et strictement limité au bon suivi de la scolarité de votre enfant (exemple : location de livres.)

La fiche de santé de l'élève ne contient que des informations de base utiles au suivi de votre enfant. Elles seront conservées et traitées en toute confidentialité.

- Gestion administrative
- Gestion pédagogique
- Extraction des données pour les associations de parents élèves

Base légale de traitement des données personnelles

L'intérêt légitime poursuivi par notre établissement est bien entendu sa mission d'enseignement.

La collecte de la majorité des données est nécessaire pour des raisons légales ou contractuelles. Pour toute donnée non liée à une obligation légale ou contractuelle, vous avez le droit de retirer votre consentement à tout moment (*sans que cela ne compromette la licéité du traitement fondée sur le consentement effectué avant ce retrait*).

Si nous étions amenés à traiter les données personnelles pour d'autres finalités que celles établies dans le présent article, nous vous donnerons des informations sur cette nouvelle finalité ainsi que sur ce nouveau traitement.

Destinataires des données

Le Lycée Jean Renoir s'assure que les données ne sont accessibles qu'à des destinataires autorisés, soumis à une obligation de confidentialité spécifique.

Le Lycée Jean Renoir décide quel destinataire pourra avoir accès à quelle donnée selon une politique d'habilitation définie.

Comme indiqué supra, les associations de parents d'élèves pourront notamment être destinataires de certaines de ces données à caractère personnel.

Par ailleurs, les données à caractère personnel pourront être communiquées à toute autorité légalement habilitée à en connaître. Dans ce cas, le Lycée Jean Renoir n'est pas responsable des conditions dans lesquelles les personnels de ces autorités ont accès et exploitent les données.

Exercice des droits

Vous disposez de droits par rapport aux données collectées.

Il s'agit des droits suivants, et ce dans les limites mentionnées dans la réglementation et en fonction des finalités justifiant le traitement :

- Droit d'information
- Droit d'accès aux données
- Droit de rectification des données
- Droit à la suppression des données
- Droit à la restriction des données
- Droit à la portabilité des données
- Droit d'opposition à un traitement de données et ce en motivant spécifiquement votre demande, tenant compte que le responsable de traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes et impérieux qui justifient le traitement contesté et ce bien évidemment en conformité avec le RGPD.

Pour exercer ces droits, il vous suffit d'adresser un courriel ou un courrier à l'adresse suivante : dpo@lycee-jean-renoir.de.

Cette demande doit mentionner précisément l'objet, être signée et datée et être accompagnée d'une copie recto/verso de votre carte d'identité.

Durée de conservation

Les données personnelles et relatives à la scolarité de votre enfant sont conservées aussi longtemps que votre enfant est scolarisé dans notre établissement scolaire.

Sécurité

Notre établissement scolaire prendra les mesures techniques, physiques, légales et organisationnelles appropriées qui sont en conformité avec les lois en matière de vie privée et de protection des données applicables.

Violation des données

En cas de violation de données à caractère personnel, le Lycée Jean Renoir s'engage à en informer le délégué à la protection des données de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger qui se chargera de notifier cette violation à la Commission Nationale Informatique et Libertés dans les conditions prescrites par le RGPD.

Registre des traitements

Le Lycée Jean Renoir, en tant que responsable du traitement, s'engage à tenir à jour un registre de toutes les activités de traitement effectuées.

Ce registre est un document ou applicatif permettant de recenser l'ensemble des traitements mis en œuvre par le Lycée Jean Renoir en tant que responsable du traitement.

Le Lycée Jean Renoir s'engage à fournir à l'autorité de contrôle, à la première demande, les renseignements permettant à ladite autorité de vérifier la conformité des traitements à la réglementation informatique et libertés en vigueur.

Transfert de données / flux transfrontières

En cas de transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers à l'Union Européenne ou vers une organisation internationale, le Lycée Jean Renoir en informera l'élève ou son représentant légal et s'assurera du bon respect de ses droits de ces mêmes personnes.

Le Lycée Jean Renoir s'engage si nécessaire à signer un ou plusieurs contrats permettant d'encadrer les flux transfrontières de données.

Modifications à ces règles

La présente déclaration peut être modifiée à tout moment en cas d'évolution légale, jurisprudentielle, des décisions et recommandations de la CNIL ou des usages.

Toute nouvelles version sera portée à la connaissance des élèves ou représentant légal par tout moyen défini par le Lycée Jean Renoir en ce compris la voie électronique.